

Bulletin provincial



N°12

2008

26 JUIN

SOMMAIRE

—

Page

COURS POUR CANDIDATS BIBLIOTHECAIRES

Organisation de cours pour candidats bibliothécaires – session 2008-2009. Communiqué de presse. 178

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Services communaux d'incendie :

VILLE DE MONS : Promotion d'un officier pompier professionnel. 180

VILLE DE MONS : Promotion d'un officier pompier professionnel. 180

Direction générale des Affaires culturelles

COURS PROVINCIAUX POUR CANDIDATS–BIBLIOTHECAIRES :

SESSIONS 2008-2009

—

—

La Direction générale des Enseignements (DGEH) et la Direction générale des Affaires culturelles (DGAC) se proposent d'organiser, respectivement les 1^{er} & 15 septembre prochains, les sessions du cours ci-après, si un nombre suffisant d'inscriptions est atteint :

1. Bibliothécaire breveté

Formation organisée en deux ans et totalisant 970 périodes, stages compris.

1.1. 1^{ère} année : programme totalisant 460 périodes.

Sessions prévues à : La Louvière et / ou Mons et / ou Tournai

1.2. 2^{nde} année : programme totalisant 510 périodes et ouverte aux candidats ayant réussi la 1^{ère} année.

Sessions prévues à : La Louvière et Mons.

2. Baccalauréat de bibliothécaire - documentaliste (IPSMa Promotion sociale)

Programme totalisant 1.940 périodes, stages compris.

Session prévue à : Charleroi

Durée des études : 4 ans

NB : informations complémentaires sur le site de l'école : www.ipsmaps.be

Date limite d'inscription : 17 octobre 2008 (tout dernier délai)

Service d'aide au placement des diplômés :

Grâce à son Service d'aide au placement des diplômés, la Direction générale des Affaires culturelles assure une aide réelle aux élèves à la recherche d'un emploi.

Pour tous renseignements et inscriptions :

Pour le Bibliothécaire breveté : Direction générale des Affaires culturelles, Avenue Rêve d'Or, 8 (2^{ème} étage) - à 7100 LA LOUVIERE – Tél. : 064/ 312. 410 et 064/ 312.414 (de 8 h à 12 h & de 13 h à 15 h 30).
Courriel : inspection.bibliotheques@hainaut.be

Pour le Baccalauréat de Bibliothécaire - Documentaliste : directement à l'I.P.S.M.A - PS., Université du Travail Paul Pastur, Atelier Ferrer (3^{ème} étage) Boulevard Roullier,1 à 6000 CHARLEROI - Tél. : 071/ 53. 17. 58. Courriel : ipsma.ps@hainaut.be

Soit le Communiqué qui précède, inséré au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD).

Le 24 juin 2008

Le Gouverneur
(s) *Claude DURIEUX*

INC/2008/119

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Promotion d'un officier pompier professionnel

VILLE DE MONS

—

Par arrêté du 28 mai 2008, j'ai décidé d'approuver la délibération du 21 avril 2008, par laquelle le Conseil communal de MONS décide de promouvoir, à dater du 1^{er} mai 2008, M. D.F., capitaine, en qualité de capitaine-commandant professionnel au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

MONS, le 3 juin 2008

Le Gouverneur,

(s) Claude DURIEUX

INC/2008/120

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Promotion d'un officier pompier professionnel

VILLE DE MONS

—

Par arrêté du 28 mai 2008, j'ai décidé d'approuver la délibération du 21 avril 2008, par laquelle le Conseil communal de MONS décide de promouvoir, à dater du 1^{er} mai 2008, M. D.V., lieutenant, en qualité de capitaine professionnel au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

MONS, le 3 juin 2008

Le Gouverneur,

(s) Claude DURIEUX